



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (présente le mercredi)

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4, pro-maire

Mme Mireille Gagnon, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 3 mai 2021 À 19 H 30 par vidéo conférence

Rapport Municipal

Avril 2021

CHEMIN D'HIVER / OUVERTURE DES ROUTES SECONDAIRES

Les membres du conseil autorisent Monsieur le maire Mario St-Louis à faire effectuer l'ouverture des routes secondaires par notre entrepreneur de chemin d'hiver à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

La Municipalité de Saint-Éloi demande à Monsieur le Député Denis Tardif, une subvention de 75 000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal afin de pouvoir faire :

- Remplacement d'un ponceau sur le Rang 2 Ouest;
- Asphaltage d'une partie de la Route de la Station secteur sud et de la Côte des Trois-Roches afin d'améliorer la sécurité des usagers;

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / DÉNEIGEMENT M.SIROIS INC. / COMITÉ DE RELANCE

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2016-07-94;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut-être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Dénéigement M. Sirois inc. a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention pour l'année 2021;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$2411.52, représentant la quatrième année de remboursement de taxes sur la valeur d'évaluation de la construction du bâtiment à des fins industrielles, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale.

ENGAGEMENT OUVRIER MUNICIPAL

La Municipalité de Saint-Éloi engage Monsieur Denis Fillion en tant qu'ouvrier municipal pour la municipalité de Saint-Éloi, qu'un contrat de travail définissant les conditions d'embauche, les tâches et les fonctions soit préparé prochainement et que Monsieur le Maire Mario St-Louis et Madame Annie Roussel Directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION)

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

-l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Pierre-Marc Lévesque, ingénieur junior de la FQM, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

COMITÉ MUNICIPAL MADA

La Municipalité de Saint-Éloi nomme Monsieur le maire Mario St-Louis, Madame la conseillère Gisèle Saindon, Madame la Directrice générale Annie Roussel et Monsieur Michel Desmarais sur le comité municipal MADA.

SENTIER NATIONAL (RÉSOLUTION #2020-03-38)

La Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 2000\$ pour la mise à niveau de certaines infrastructures, améliorer le produit randonnée pédestre et le développement du Sentier National au Bas-St-Laurent tel qu'indiqué dans la résolution #2020-03-38.

DEMANDE CPTAQ / FERME MAROLA INC.

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Éloi ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par Ferme Marola inc. à la CPTAQ, concernant l'aliénation du lot 5 548 048 du Cadastre du Québec ;

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la municipalité de Saint-Éloi;

Considérant que cette demande d'autorisation à la CPTAQ, si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité;

Considérant que cette demande d'autorisation, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement;

Considérant que cette demande d'autorisation permettrait que le lot visé par la demande soit désormais totalement cultivé au lieu de demeurer en bonne partie en friche puisqu'il est difficilement accessible par le propriétaire actuel via le résidu de sa terre;

Considérant que la terre de l'acquéreur est contiguë au lot visé par la demande et serait donc la continuité de sa terre;

Considérant que la superficie du lot visé par la demande est petite;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi recommande à la CPTAQ de consentir à la demande d'autorisation soumise par Ferme Marola inc.

DEMANDE CPTAQ / FERME STÉPHANE JOUVIN

La Municipalité de Saint-Éloi :

-appuie le demandeur, Ferme Stéphane Jouvin, dans ces démarches visant à obtenir de la commission l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture pour faire un chemin d'accès sur le lot 5 546 800 du cadastre du Québec afin de se rendre à la gravière/sablière qui est situé sur le territoire de Notre-Dame-des-Neiges (lot 5 546 428) et qui fait l'objet d'une demande à la CPTAQ;

-indique à la Commission que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux.

-recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

SUBVENTION CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI

Attendu que la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi a payé au complet son compte de taxe annuel pour l'année 2021;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 1500\$ soit la moitié de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi pour leur aider à payer les taxes municipales et scolaire de l'année 2021. L'autre moitié sera versée lorsque la Corporation des Loisirs remettra à la Municipalité tel que demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres. De plus, la municipalité s'engage à payer les coûts des assurances 2021 ce rattachant à ladite corporation et de l'entretien du stationnement durant la saison hivernal 2020-2021.

PORTE DE GARAGE

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé une soumission en juillet 2020 pour fournir et installer une porte de garage en acier de 10 pieds par 93 pouces, avec ressort et fourniture de quincaillerie;

Attendu que Porte de Garage Jean-Yves Dionne nous avait fait une soumission;

Attendu que la Municipalité a budgété cet achat dans le budget 2021 afin de changer la porte du garage de voirie;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi autorise Porte de Garage Jean-Yves Dionne à nous fournir et installer une porte de garage en acier de 10 pieds par 93 pouces après le garage de voirie le tout pour un montant d'environ 1300\$ taxes inclus plus les coupe froid.

DÉMISSION

La Directrice générale a reçu et déposé tel qu'indiqué dans la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités selon l'article 316 un courriel de Madame la conseillère Mireille Gagnon informant les membres du conseil de sa démission en tant que conseillère municipale. Tel qu'indiqué dans son courriel, cette démission prend effet à compter du 1^{er} avril 2021. Le siège #5 restera vacant jusqu'à la prochaine élection qui se tiendra en novembre 2021.

UNE COLLECTE SPÉCIALE DES GROS REBUTS SE FERA BIENTÔT DANS VOTRE MUNICIPALITÉ : 6 MAI 2021

Sortez les gros rebuts près de la route le soir précédant la cueillette et, si possible, séparez le métal du reste des encombrants afin de faciliter la collecte.

C'est quoi un gros rebut? Un gros rebut, comme son nom l'indique, est un résidu domestique trop volumineux pour être placé dans votre bac de vidanges.

Quels sont les gros rebuts qui seront ramassés? En particulier, les gros rebuts d'origine domestique suivants seront ramassés : meubles de maison ou de parterre, appareils ménagers sans réfrigération, tapis, éviers, baignoires, réservoirs d'eau chaude, barbecue sans bonbonne de gaz, matelas.

Où iront les gros rebuts ramassés? Les gros rebuts qui seront ramassés sont destinés à l'enfouissement au site de Cacouna. C'est pourquoi plusieurs objets pouvant être recyclés à votre Écocentre de Notre-Dame-des-Neiges ne seront pas ramassés lors de cette collecte de gros rebuts.

Quels sont les principaux résidus qui NE SERONT PAS acceptés ni ramassés?

Les débris de construction et de démolition (par exemple : bois, porte, fenêtre, gypse, bardeau, brique, ciment, asphalte). Les résidus verts tels que branches, pelouse, plants ou feuilles. Les pneus et pièces d'automobile. Les résidus commerciaux, industriels ou agricoles. Les matières contaminées ou dangereuses. Les équipements électroniques tels que téléviseur, télécopieur, téléphone, système de son, baladeur, jeu vidéo, appareil photo numérique, photocopieur, ordinateur et leurs accessoires.

PERMIS DE BRÛLAGE

En tout temps, il est strictement défendu d'allumer un feu à ciel ouvert. Pour ce faire, si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez vous procurer un petit foyer extérieur, conforme **avec pare-étincelles**, qui se vend dans les quincailleries locales. De cette façon, vous n'avez aucune demande de permis de brûlage à faire auprès de votre Service incendie.

Pour un plus gros brûlage, seulement les branches, bois et feuilles d'arbres peuvent être brûlés à ciel ouvert avec l'obtention d'un permis de brûlage auprès de votre Service incendie ou à la directrice générale la journée même du brûlage et ceci à partir du **1^{er} mai au 1^{er} novembre** de chaque année.

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

La Municipalité de Saint-Éloi tient à souligner et à remercier très sincèrement tous les personnes qui œuvrent habituellement dans l'ombre et les bénévoles qui se sont engagées au cours des dernières années auprès de la population et des organismes en fournissant tous les efforts et ouvrages nécessaires pour aider les organismes sans but lucratif et autres associations.

VOTRE ÉCOCENTRE : À VOTRE SERVICE - SAISON 2021

Horaires: du **mercredi au samedi**, de 8h à 12h et de 13h à 16h, du **14 avril au 13 novembre 2021**, situé au 2, route à Coeur à Notre-Dame-des-Neiges.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- **Vêtements en bon état, Électroménagers, Appareils électriques**
- **Matériaux de construction :** Bois traité ou peint, gypse, bardeau de cèdre, cannelé, clapbord de masonite, vitre, porcelaine, céramique, tuiles de plafond cartonées, fenêtres en bois, bardeau d'asphalte : coût de disposition de 1\$/piéd³
- **Encombrants :** sofas, poêles, réfrigérateurs, tables. ***Tous les meubles réutilisables peuvent être acheminés directement au Projet de préparation à l'emploi en récupération, au 20 rue Congrégation à Trois-Pistoles! Nouvelle tarification : un frais 5\$ s'applique aux meubles rembourrés comme les divans, matelas, fauteuils ou autres.*** Pour les meubles non-rembourrés qui ne peuvent être réutilisés, ils doivent être démontés par le client avant d'être placés dans les conteneurs
- **Métal :** tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôles ou toute pièce métallique
- **Petits moteurs, Matériel électronique**
- **Résidus domestiques Pneus de véhicules automobiles dangereux (RDD) :** huiles, peintures, solvants, piles, batterie de véhicules, produits d'entretien ménager, acides, pesticides, bombonnes de propane
- **Résidus verts :** feuilles mortes, gazon, branches

MATIÈRES REFUSÉES : BPC, produits explosifs et munitions, cyanure, déchets domestiques (sacs verts), pièces d'automobiles, spa, toile de piscine, carcasses d'animaux, déchets radioactifs et biomédicaux, résidus dangereux des entreprises, terre contaminée, tubulure d'érablière (peut être acheminé à l'Écocentre de Squatec), amiante, cendres, déblais d'excavation, branches d'arbres de plus de 4 pouces, tout chargement supérieur à une remorque domestique (6 ou 10 roues).

TARIF : Le service est payant (1\$/piéd cube) pour les entreprises et gratuit pour les citoyens jusqu'à concurrence de 200 piéd cube (environ 3 remorques de 4X8X2 piéd). Au-delà de cette quantité, le tarif de 1\$/piéd cube s'applique.

RÈGLEMENTS :

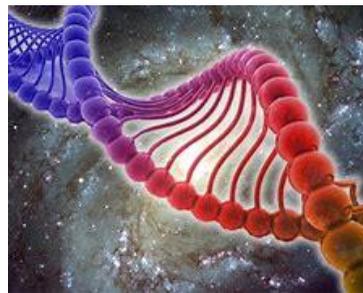
- Ce site est à l'usage exclusif des citoyens ou entreprises dont la résidence ou le lieu d'affaires est situé dans la MRC des Basques
- L'utilisateur doit éteindre le moteur du véhicule avant de décharger les matières, trier lui-même les matières apportées et les déposer aux endroits indiqués
- Les enfants doivent demeurer dans le véhicule, il est interdit de descendre dans les conteneurs, il est interdit de fumer et de transvider des liquides sur le site
- Les résidus domestiques dangereux des entreprises ne sont pas acceptés
- Il est interdit de laisser des matières sur place en dehors des heures d'ouverture

Pour info : 418 851-1366 www.recuperationdesbasques.com

ADN TAROLOGIQUE

Dossier complet avec l'aide de votre date de naissance. Apprendre à mieux vous connaître et maximiser vos forces.

Par Murielle Gallant 581 337-4777.



CÉLÉBRATION

Dimanche le 25 avril à 10h il y aura une messe à la salle Adélar Godbout.

Dû aux mesures sanitaires demandées par la Santé Publique une distance de 2 mètres est exigée et l'inscription des noms et numéro de téléphone et le port du masque.

JASONS BÂTIMENTS...JASONS ENVIRONNEMENT...

Lorsque vous avez un projet de rénovation, d'agrandissement, de construction, de démolition, de fosse septique, de lotissement, de captage des eaux ou autres et que vous n'êtes pas certain de la réglementation en vigueur, ne tardez pas à prendre rendez-vous au bureau de la municipalité au 898-2734.

Il vous sera plus facile de vous faire une idée de ce qui est permis, nous vous aiderons à vous orienter à travers le dédale des règlements qui nous régissent tant au niveau municipal, que régional ou encore provincial. C'est ensemble que nous bâtissons solidement Saint-Éloi. Demandez vos permis quelques semaines en avance et non à la dernière minute.

BALAYAGE MÉCANISÉ

Attendu que les membres du conseil veulent louer une machine pour balayer la rue Principale et la Côte de la Montagne;

Attendu que la Directrice générale a reçu une offre de service de l'entrepreneur qui a balayé nos infrastructures en 2020;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi engage Monsieur Grégoire Dubé de Rivière-du-Loup au coût de 125\$/hrs plus taxes pour la mobilisation et pour effectuer le balayage de la rue Principale et de la Côte de la Montagne comme l'an passé.

PENSÉE

Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne à la gorge.